**La Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur, l'ADEME et Veolia Environnement s'engagent dans une démarche pilote de coopération pour réduire les émissions de gaz à effet de serre**

**07/03/2005**

[Retour au sommaire  
**Communiqués de presse**](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12527)

La Communauté d'Agglomération Nice-Côte-d'Azur (CANCA), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et Veolia Environnement s'engagent dans une démarche pilote afin de réaliser une étude approfondie sur les émissions de CO2 et d'autres gaz à effet de serre présentes sur le territoire de l'agglomération.

Pour la première fois en France, ce projet de coopération va permettre de consolider les résultats des émissions de gaz à effet de serre à la fois des sources fixes (réseaux de chaleur, bâtiments, commerces, éclairage public,...) et des sources mobiles (déplacements de personnes, transports de marchandises, tramway?).

Par ailleurs, la CANCA est la première agglomération française à s'engager dans un partenariat destiné à observer et évaluer l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre des déplacements de personnes sur son territoire de 500 000 habitants.

C'est aussi la plus importante des communautés d'agglomération à mettre en ?uvre un Bilan Carbone® Collectivités ADEME.

Les trois partenaires vont mettre en commun leurs savoir-faire complémentaires afin d'élaborer ensemble les outils méthodologiques pour réaliser cette opération qui se déroulera en deux phases :

* *Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES),* avec l'identification des principales sources, la réalisation du Bilan Carbone® Collectivités développée par l'ADEME, l'analyse et la présentation des résultats.
* *Estimation des variations potentielles des émissions de GES* induites par certaines actions, comme par exemple la création d'une ligne de tramway sur le territoire de la CANCA. Cette démarche prospective, pilotée par Veolia Environnement en concertation avec la collectivité publique, permettra d'établir un bilan comparatif de la production des GES, avec et sans la mise en circulation du tramway, tout en mesurant les économies d'émissions réalisées de nos jours jusqu'à l'horizon 2010.

Cette coopération intervient dans le prolongement des actions engagées par la ville de Nice depuis 2001 avec la signature d'une Charte de l'environnement, et qui se poursuit dans le cadre du projet de Charte intercommunale pour l'environnement des 23 communes de la CANCA. Veolia Environnement, associé à cette démarche aux côtés d'autres partenaires publics et privés, a ainsi développé avec EDF le projet novateur des micro-turbines qui vise à utiliser les chutes d'eau de la Vésubie pour produire de l'énergie. Celle-ci équivaudra aux quantités d'électricité nécessaires pour le fonctionnement du tramway de la CANCA.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189187024.gif | [[http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=65E4A6768E3FE53A97EC8785AD3D89481112173509808.jpg](http://www.veoliaenvironnement.com/fr/)](http://www.veoliaenvironnement.com/fr/) | [http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=65E4A6768E3FE53A97EC8785AD3D89481112173520180.jpg](http://www.agglo-nice.fr/) |

**Contact**

* CANCA

Vanessa Camerani   
Tél. : 04 89 98 10 48

* Relations Presse ADEME

H & B Communication  
[Nadège Chapelin](mailto:n.chapelin@hbcommunication.fr)   
Tél. : 01 58 18 32 45   
[Elisabeth Dos Santos](mailto:e.dossantos@hbcommunication.fr)   
tél. : 01 58 18 32 45

* Veolia Environnement

Anne Gry-Monteil   
Tél. : 01 71 75 01 97